

ONU : convention bientôt ratifiée

Autor(en): **aml**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **83 (1995)**

Heft 10

PDF erstellt am: **08.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-280767>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

progressivité fiscale, alors que les ménages sans revenu imposable ne profitent pas des déductions.

Plutôt que de verser des prestations relativement peu importantes à tous, les auteurs proposent un soutien ciblé et plus fourni aux familles à bas revenus. Ce qui revient à déroger au principe de l'assurance sociale fondée sur la solidarité. Ils font valoir que l'abandon du principe d'assurance sociale au profit de celui d'assistance se justifie parce que le risque «famille» (volontariste) n'est pas le même que celui de

«vieillesse» (inéluable) ou de «chômage» (involontaire).

Ils proposent deux options financées par une augmentation de l'impôt fédéral direct (IFD). Soit les prestations interviendraient sous la forme d'une réduction de la charge fiscale de l'IFD, des versements (non imposés) étant prévus si les déductions excèdent la charge fiscale, soit une rente serait versée à chaque enfant, pour couvrir ses coûts moyens en fonction de son âge.

Le canton du Tessin étudie actuellement une solution apparentée, qui prévoit le

maintien général des allocations familiales avec des cotisations gelées à leur niveau actuel, le montant de base pouvant être complété par des prestations liées aux besoins des familles à faible revenu.

Anne-Marie Ley

(*) *Les coûts de l'enfant*, brochure gratuite à commander au Fonds national suisse, PNR29, Wildhainweg 20, case postale, 3001 Berne

ONU

Convention bientôt ratifiée

(aml) – Quelques jours avant l'envoi de la délégation suisse pour Pékin, le Conseil fédéral s'est enfin décidé à proposer au Parlement de ratifier la Convention de l'ONU sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'encontre des femmes. Cette convention

oblige les Etats signataires à prendre des mesures pour éliminer toutes les causes d'inégalité entre hommes et femmes. Elle a été signée par la Suisse en 1987, mais l'acte solennel de la ratification a été ajourné, le Conseil fédéral estimant judicieux de le faire dépendre des progrès réalisés dans la concrétisation du principe d'égalité des droits, inscrit dans la Constitution fédérale depuis juin 1981. Par ailleurs, la loi sur l'égalité a enfin passé le cap aux Chambres fédérales,

sans avoir été attaquée par un référendum. Le Conseil fédéral formule néanmoins trois réserves à la ratification, qui ont trait à la législation militaire, qui ne donne pas droit aux femmes d'exercer de hautes fonctions dans l'armée, au nom de famille, le libre choix n'existant pas dans ce domaine, ainsi qu'au régime matrimonial, le régime ordinaire pouvant être écarté au profit de celui de l'ancienne union des biens, désavantageux pour la femme.

Médias

La place des femmes

(aml) – Dans le monde entier, la proportion des femmes journalistes est en constante progression. Selon l'institut canadien de recherche Media-Watch, initiateur d'une journée d'observation des médias – presse, radio et télévision – organisée dans 71 pays du monde entier (dont la Suisse), cette profession réunirait 43% de femmes, l'Asie du sud-est et l'Inde remportant la palme.

Cette journée d'observation a été fixée au 18 janvier dernier. Le hasard de la vie a voulu qu'elle soit celle du lendemain du tremblement de terre de Kobé. L'analyse des médias aux quatre coins de la terre a porté sur quelque 50 000 données relatives à toutes sortes de sujets, même si cet événement dramatique dominait l'actualité. Elle n'a fait que corroborer des faits déjà connus. A savoir que les hommes journalistes sont prédominants dans les rubriques internationales, économiques, nationales et que les femmes journalistes se retrouvent plus nombreuses aux rubriques culturelles et faits de société. Elément plus surprenant, en ce jour marqué par un événement à forte résonance humaine, la proportion de femmes interviewées n'était que de 17%. Cette analyse sur les médias du monde a servi à tester une méthode de recherche inédite. Ses promotrices comptent bien que cette expérience soit renouvelée, de façon à mettre sur pied un véritable observatoire mondial des médias, analysant régulièrement la progression des femmes dans la profession et la vie publique.

Elections au Conseil national et au Conseil des Etats
du 22 octobre 1995

LES FEMMES FONT AVANCER LE MONDE

au Conseil des Etats avec:

CHRISTIANE BRUNNER

au Conseil national avec:

Christiane BRUNNER, Catherine CAVIEZEL,
Liliane MAURY PASQUIER, Véronique PÜRRO et
Maria ROTH-BERNASCONI



FAITES AVANCER LES FEMMES

liste femmes du
Parti socialiste genevois N° 9

Quotas

Echec bernois

(aml) – Un quart seulement des citoyennes et citoyens de la Ville de Berne a jugé utile de se déplacer pour voter sur une initiative à valeur historique...si elle avait été approuvée. Las, à raison de presque sept contre dix, ils ont rejeté, dimanche 10 septembre, l'initiative qui prévoyait qu'au moins 40% de femmes (et d'hommes) devaient siéger au législatif de la ville. Au cas où ce quota n'aurait pas été atteint, les hommes élus auraient dû céder leur place aux premières viennent-ensuite (et inversement). Cette initiative avait été soutenue par la gauche, assez peu mobilisée, et âprement combattue par les partis bourgeois, femmes en tête, qui estimaient qu'elle portait atteinte au système de démocratie représentative. Signe qu'il faudra une campagne autrement plus active pour faire passer l'initiative populaire fédérale du 3 mars pour une représentation équitable des femmes au sein des autorités fédérales.